

## Reconnaissance et attestation

Un représentant signataire autorisé doit apposer sa signature ci-dessous.

Au nom du demandeur et avec son autorisation, je reconnais et j'accepte que :

- a) les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont véridiques, corrects et complets à tous égards.
- b) les renseignements contenus dans le présent document peuvent être utilisés pour l'évaluation de l'admissibilité au financement et pour l'établissement de rapports statistiques.
- c) qu'il ne s'agit pas d'une procédure de passation de marché concurrentielle et que la détermination des demandeurs retenus pour le financement sera faite à la seule et entière discrétion du ministère.
- d) les renseignements contenus dans la présente demande, ou soumis au ministère à tout moment, sont susceptibles d'être divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Le ministère se réserve le droit de partager ces renseignements dans le but d'évaluer les demandes, de déterminer l'admissibilité et d'administrer le Plan d'action de l'Ontario pour mettre fin à la violence fondée sur le genre
- e) Je ne peux à aucun moment communiquer directement ou indirectement avec les médias au sujet du présent AP ou de tout accord conclu dans le cadre du présent AP sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du ministère.
- f) les représentants du ministère peuvent mener des enquêtes pour vérifier les déclarations et les renseignements fournis et clarifier tout aspect de la présente demande.
- g) toute personne ou organisme peut fournir les renseignements jugés nécessaires et demandés par le ministère pour vérifier les renseignements figurant dans le présent AP ou relatifs à l'admissibilité de mon organisme au financement.
- h) la décision du ministère, assortie ou non de conditions, est définitive et contraignante pour le demandeur.
- i) le présent processus d'AP ne crée aucune obligation contractuelle entre le demandeur et le ministère.

- j) le ministère n'est pas responsable des frais encourus par un demandeur du fait de sa participation au processus d'AP.
- k) à ma connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel en ce qui concerne la préparation et la soumission de la présente demande. le « conflit d'intérêts » comprend, sans s'y limiter, toute situation ou circonstance dans laquelle, par rapport au processus d'appel de propositions, le demandeur bénéficie d'un avantage déloyal ou adopte une conduite, directement ou indirectement, susceptible de lui conférer un avantage déloyal, y compris (i) le fait de disposer, ou d'avoir accès, à des renseignements dans le cadre de la préparation de sa demande qui sont confidentiels pour le gouvernement de l'Ontario et ne sont pas accessibles à d'autres organismes; (ii) communiquer avec toute personne en vue d'influencer un traitement préférentiel dans le processus d'appel de propositions; ou (iii) adopter un comportement qui compromet, ou pourrait être perçu comme compromettant, l'intégrité ou la compétitivité du processus d'appel de propositions et rendre ce processus non compétitif et inéquitable.
- l) à ma connaissance, j'ai respecté la Loi applicable lors de la préparation et de la soumission de la présente demande.
- m) Je n'ai pas manqué aux conditions d'une subvention, d'un prêt ou d'un accord de paiement de transfert conclu avec un ministère ou un organisme du gouvernement de l'Ontario;
- n) En outre, le ministère se réserve le droit de :
  - i. Rendre public le nom d'un ou de tous les demandeurs;
  - ii. Dispenser de formalités et accepter les demandes qui répondent pour l'essentiel aux exigences du présent AP;
  - iii. Communiquer directement avec tout demandeur;
  - iv. Disqualifier tout demandeur dont la demande contient de fausses déclarations ou toute autre information inexacte ou trompeuse;
  - v. Disqualifier tout demandeur ou la demande d'un demandeur qui s'est livré à un comportement interdit par le présent AP;
  - vi. Apporter des modifications, y compris des modifications substantielles ou des clarifications, au présent AP, y compris par le biais de nouveaux renseignements sur le site Web désigné;

- vii. Annuler le présent processus d'AP à tout moment et/ou délivrer un nouvel AP pour des activités identiques ou similaires;
- viii. Accepter tout ou partie d'une demande; ou
- ix. Rejeter tout ou partie des demandes.

Ces droits réservés s'ajoutent à tout autre droit exprès ou implicite dans les circonstances et le ministère ne sera pas responsable des dépenses, coûts, pertes ou dommages directs ou indirects encourus ou subis par tout demandeur ou toute tierce partie résultant de l'exercice par le ministère de l'un de ses droits exprès ou implicites dans le cadre du présent appel à propositions.

De plus, j'atteste, au nom du demandeur, que ce dernier est et restera en conformité avec toutes les lois et exigences liées à son statut juridique, y compris celles relatives à l'enregistrement des organismes de bienfaisance, le cas échéant.

J'atteste que le demandeur, s'il est retenu, a l'intention de conclure un accord de paiement de transfert avec l'Ontario, assorti d'exigences en matière de gouvernance, d'activités de communication et d'établissement de rapports.

J'atteste que le demandeur a la présence et la réputation nécessaires pour fournir des programmes et des services de qualité aux communautés et aux personnes vulnérables.

_____	_____	_____
Signature du représentant d'entrée en vigueur	Témoïn	Date

Nom du représentant : \_\_\_\_\_  
(en caractères d'imprimerie)

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
(en caractères d'imprimerie)